

# BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**P.B.O. B-2-09**

**10 FEVRIER 2009**

RECRUTEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE  
PRÉPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE  
D'INSPECTEUR DES IMPOTS AU TITRE DE L'ANNEE 2009

**Direction du Recrutement et de la Formation**

## RESUME

Au titre des mesures d'accompagnement social de la fusion de l'ex-DGI et de l'ex-DGCP, le Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique a décidé la création d'un examen professionnel permettant aux agents de catégorie B des deux filières d'accéder à la catégorie A. Ce nouveau mode de sélection constitue une troisième voie d'accès à la catégorie A, en complément des promotions par concours et par liste d'aptitude.

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) met en place en 2009, un examen professionnel pour l'emploi d'inspecteur des impôts

La nature des épreuves à l'examen professionnel d'inspecteur des impôts sera fixée par un arrêté en cours de signature.

La préparation à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur des impôts organisée au titre de l'année 2009 est ouverte aux agents remplissant les conditions exigées pour se présenter à la session 2009.

Elle débutera au mois mars 2009.

**La date de clôture des inscriptions est fixée au 6 mars 2009.**

**Période prévisionnelle de l'épreuve écrite : début novembre 2009**

**Période prévisionnelle de l'épreuve orale : mi février 2010**

**Les lauréats de cet examen seront nommés en 2010.**

•

La présente préparation est ouverte à tous les agents remplissant les conditions exigées pour se présenter à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur des impôts. Elle sera commune aux deux filières (fiscale et gestion publique) et organisée de concert entre le Service des Concours de la Direction du Recrutement et de la Formation (D.R.F.) et l'Ecole Nationale du Trésor (E.N.T.).

**A. CONDITIONS DE PARTICIPATION A L' EXAMEN PROFESSIONNEL D'INSPECTEUR**

Cet examen est ouvert aux contrôleurs principaux des impôts, aux contrôleurs des impôts de 1<sup>ère</sup> classe et aux contrôleurs des impôts de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint au moins le 8<sup>ème</sup> échelon de leur grade.  
 Cette condition s'apprécie au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé.

**B. NATURE DES EPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'INSPECTEUR**

La nature des épreuves à l'examen professionnel d'inspecteur des impôts est la suivante :

| <b><u>Épreuves</u></b>  |
|---|
| <b><i>Épreuve écrite d'admissibilité (durée 4 heures - coefficient 5)</i></b>   |
| <p>Etude d'un dossier contenant des documents en rapport avec les métiers des services de la Direction générale des Finances publiques</p> <p>L'épreuve consiste à répondre à plusieurs questions en lien direct avec les documents.</p> <p>Trois sujets au choix sont proposés au candidat : métiers de la gestion publique, : métiers de la fiscalité, métiers transversaux. Le candidat effectue, le jour de l'épreuve, le choix du sujet sur lequel il souhaite composer.</p>   |
| <b><i>Épreuve d'admission (durée 30 minutes - coefficient 5)</i></b>  |
| <p>Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (R.A.E.P.)</p> <p>L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes, ses projets professionnels ainsi que sa motivation.</p> <p>Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus.</p> <p>Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle constitué par le candidat.</p> <p>Ce dossier aura été remis par le candidat au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.</p> |
| <b>L'épreuve écrite et l'épreuve orale sont notées de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 avant application des coefficients est éliminatoire.</b>   |

## C. PRESENTATION DE LA PREPARATION

### 1 - Préparation écrite

La préparation écrite consistera en l'envoi de fascicules conçus conjointement par le Service des Concours de la D.R.F. et l'E.N.T. .

Ces fascicules présentés sous forme de cédéroms seront au nombre de trois, et transmis pour les candidats relevant de la filière fiscale, par l'intermédiaire de leur délégation à la formation professionnelle.

Chaque fascicule comprendra trois sujets au choix (fiscalité, gestion publique et missions transverses) dont un seul sera traité en vue d'une remise à la correction.

Ces devoirs se répartiront sur une période courant de mars à septembre 2009.

Une mise en ligne des fascicules est par ailleurs prévue dans le cadre d'un espace « DFP » ouvert à cet effet sur le site de la D.R.F., offrant l'accès à la documentation réservée aux moniteurs des séances orales.

### 2 - Préparation orale

La préparation écrite sera complétée par l'organisation au niveau local (départemental et régional) de séances orales.

Cette préparation sera organisée **communément** aux deux filières et des supports détaillant le fil conducteur et le contenu de ces séances seront transmis aux directions pour guider les moniteurs lors de ces actions en présentiel.

**Les modalités de mise en œuvre feront l'objet d'un P.B.O. J mis en ligne sur le Portail métiers.**

#### *a - Organisation des séances orales*

La préparation orale s'organise en trois temps :

- Une première journée (journée introductive de méthode) en début de préparation (semaine du 23 mars 2009) sera dédiée à la présentation des épreuves de l'examen professionnel et du dispositif de préparation. Elle offrira également une première approche à la constitution du dossier destiné à l'épreuve orale d'admission (1/2 journée) ainsi que des conseils méthodologiques qui permettront la réalisation des premiers devoirs écrits.

- Une deuxième journée (séance au cours de la semaine du 22 juin 2009) sera consacrée :

- ↳ d'une part, à la correction des deux premiers devoirs avec un appui pédagogique portant sur les points à améliorer ;

- ↳ d'autre part, à l'épreuve orale d'admission sur la base de cas pratiques apportant aux candidats la possibilité d'approfondir les aspects méthodologiques de l'épreuve

- Une troisième journée interviendra en fin de préparation (séance au cours de la semaine du 19 octobre 2009). Elle aura pour objectif :

- ↳ la correction de l'examen blanc (qui aura lieu le 14 septembre 2009), ainsi qu'un dernier échange sur les aspects essentiels de cette épreuve ;

- ↳ et une nouvelle approche du dossier R.A.E.P. d'après l'exposé des projets des candidats (points forts ou faibles, rappels méthodologiques,...).

*b - L'examen blanc*

Un examen blanc sera organisé le 14 septembre 2009 au plan local.

*c - Préparation à l'épreuve de R.A.E.P.*

Tout au long de la préparation, l'accent sera porté sur la méthodologie et le contenu de cette épreuve. Au terme de ce dispositif de formation, une journée, mise en place entre les résultats d'admissibilité et l'oral d'admission, sera entièrement consacrée à cette épreuve orale et ouverte **aux seuls candidats admissibles.**

Des oraux blancs seront organisés pour permettre aux candidats de se préparer dans les conditions réelles de l'examen ; ils auront pour objectif au travers de l'exposé du parcours professionnel la recherche du potentiel et des aptitudes à intégrer le corps d'emploi d'inspecteur.

Les modalités d'organisation de cette journée seront précisées ultérieurement.

*d - Facilités de service*

Les candidats inscrits à la préparation orale bénéficieront de facilités de service pour assister aux séances orales. Dans le cas où, au niveau régional, de telles séances ne seraient pas organisées, les candidats inscrits se verront octroyer des facilités de service dans des proportions identiques à celles qu'ils auraient obtenu si ces séances avaient pu être organisées à leur intention.

Les agents féminins ayant à leur charge, soit un enfant de moins de 10 ans, soit plusieurs enfants dont un de moins de 15 ans, bénéficient de facilités supplémentaires d'une durée égale aux décharges de service normales.

**Leur maintien implique :**

- l'inscription à la préparation écrite ;
- la participation aux séances orales ;
- la rédaction d'un devoir par fascicule de la préparation écrite ;
- la participation à l'examen blanc.

Sont considérés comme renonçant aux facilités de service, les agents qui sans motif déclaré valable par la direction, ne respectent pas ces engagements.

## f - Calendrier et contenu

|                     | DUREE   | CONTENU   | DATES D'ORGANISATION  | DATES PREVISIONNELLES D'EXPEDITION DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES |
|---------------------|---|---|-----------------------|--|
| <b>1</b>            | ½ journée                                     | - Présentation de l'examen professionnel et nature des épreuves ;<br>- présentation de la préparation ;<br>- méthodologie à l'épreuve de R.A.E.P. | Semaine du 23.03.2009 | 19.03.2009   |
|                     | ½ journée                                     | Methodologie à l'épreuve écrite d'admissibilité   |                       |  |
| <b>2</b>            | ½ journée                                     | Correction des deux premiers devoirs et appui méthodologique  | Semaine du 22.06.2009 | 08.06.2009   |
|                     | ½ journée                                     | Entraînement à l'épreuve de R.A.E.P.  |                       |  |
| <b>Examen blanc</b> | ½ journée                                     | Etude d'un dossier<br>( <i>épreuve écrite d'admissibilité</i> )   | Semaine du 14.09.2009 | 31.08.2009   |
| <b>3</b>            | ½ journée                                     | Corrigé de l'examen blanc   | Semaine du 19.10.2009 | 05.10.2009   |
|                     | ½ journée                                     | Entraînement à l'épreuve de R.A.E.P. avec mise en situation sur les professionnels des candidats  |                       |  |
| <b>4</b>            | 1 journée<br>(réservée aux seuls admissibles) | Journée de révision à l'oral d'admission  | Janvier 2010          |  |

**D. MODALITES D'INSCRIPTION <sup>1</sup> A LA PREPARATION DES AGENTS DE LA FILIERE FISCALE**

Les candidats désirant s'inscrire à cette préparation devront servir l'annexe I (ci-après) et la remettre au plus tard le 6 mars 2009 auprès de leur délégué à la formation professionnelle.

Les délégués à la formation professionnelle, après avoir vérifié que les candidats remplissent bien les conditions pour pouvoir participer à la préparation à l'examen professionnel pour l'emploi d'inspecteur, feront parvenir au Service des Concours, l'état récapitulatif des besoins documentaires figurant en annexe II, pour **le 11 mars 2009 au plus tard** :

Service des Concours  
10 rue du Centre  
93464 - Noisy - le - Grand Cedex  
A l'attention de Nadia Sourisse  
Télécopie : 01.57.33.88.25

<sup>1</sup> En aucun cas, l'inscription à la présente préparation ne vaut inscription aux épreuves du concours.

Les agents exerçant leurs fonctions dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques, déposeront leur inscription auprès de la Direction des Résidents à l' Etranger et des Services Généraux :

↳ 10 rue du Centre - TSA 50005 - 93465 - Noisy-le-Grand Cedex - A l'attention de M.Bertrand NICAISE

**Aucune demande hors délais ne sera acceptée.**

Un fichier excel sera rapidement adressé sur les BALF des directions leur permettant de rentrer les données individuelles des candidats et sera à retourner auprès du Service des Concours, impérativement avant le **20 mars 2009**. L'envoi du tableau dûment rempli s'effectuera par courriel à l'adresse suivante :

↳ *nadia.sourisse.@dgfp.finances .gouv.fr*

Suite aux résultats du mouvement de mutation des agents de catégorie B, les directions de départ des candidats inscrits et mutés au 1<sup>er</sup> septembre 2009 devront en informer le Service des Concours dans les meilleurs délais afin que les modifications des expéditions documentaires puissent être réalisées. A cette fin, les délégués à la formation professionnelle devront indiquer (télécopie ou courriel) les nom, prénom et direction d'affectation des agents mutés.

**En l'absence de candidature à la préparation, un certificat négatif sera impérativement établi.**

Le Directeur du Recrutement et de la Formation,

Francis MALVESTIO



**ANNEXE I****BULLETIN D'INSCRIPTION A LA PREPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'INSPECTEUR****ANNEE 2009**A renvoyer le 6 mars 2009 au plus tard au délégué à la formation professionnelle

|   |  |
|---|--|
| ▪ Nom de naissance : ..... ▪ N° DGI : .....<br>▪ Nom marital : .....<br>▪ Prénom : .....<br>▪ Grade : ..... ▪ Téléphone : ..... |  |
| Adresse administrative complète   |  |

Participation aux séances orales

oui non 

|                                |                          |
|--------------------------------|--------------------------|
| A....., le.....                | A....., le.....          |
| (Signature du chef de service) | (Signature du préparant) |

***Annexe à servir obligatoirement et à retourner au délégué à la formation professionnelle.***

•

## ANNEXE II

|             |                    |               |
|-------------|--------------------|---------------|
| <b>2009</b> | <b>DIRECTION :</b> | <b>Code :</b> |
|-------------|--------------------|---------------|

**PREPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'INSPECTEUR DES IMPOTS**

**Session 2009**

**État numérique des candidats inscrits**

|                                   | Nombre d'agents<br>inscrits à la<br>préparation écrite | Dont nombre<br>d'agents inscrits à<br>la préparation orale | Moniteurs pour les<br>séances orales dans<br>votre département. |
|-----------------------------------|--|--|---|
| Examen professionnel d'inspecteur |  |  |   |

A..... le .....

Le délégué de la formation professionnelle

**Destinataire :**

Direction du recrutement et de la Formation  
Service des Concours  
10 rue du Centre  
93464 - NOISY-LE-GRAND CEDEX

**A RENVoyer POUR LE 11 MARS 2009**